



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Adoption du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

Conformément à l'article 956 du Code municipal, avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées que :

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac au cours de laquelle seront adoptés le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026 sera tenue le mardi 12 décembre 2023, à 20 h en la salle des délibérations à l'hôtel de ville, située au 1110, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, Québec.

Les délibérations du conseil et la période de question, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur ces sujets, soient l'adoption du budget 2024, ainsi que l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce neuvième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-trois.

Stéphane Giguère
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussigné, Stéphane Giguère, directeur général, résidant de Saint-Eustache, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 13 h 00 heures et 16 h 00 heures, le neuvième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-trois, à chacun des endroits suivants, savoir: 1110, chemin Principal et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce neuvième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-trois.

Stéphane Giguère
Directeur général